AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1842
FR0000121691-FS0913

31 octobre 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du Code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NRJ GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2025, l'Autorité des marché financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuil suivantes, intervenus le 17 octobre 2025 :

- Mme Matilda Baudecroux a déclaré, avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote de la société NRJ GROUP et détenir individuellement, 3 750 686 actions NRJ GROUP représentant 7 501 372 droits de vote, soit 4,80% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société[1] ; et

- M. Paul Baudecroux a déclaré, avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 5% des droits de vote de la société NRJ GROUP et détenir individuellement, 3 750 686 actions NRJ GROUP représentant 7 501 372 droits de vote, soit 4,80% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société[1].

Ces franchissements de seuils résultent d'une opération de donation-partage réalisée, aux termes d'un acte notarié en date du 17 octobre 2025, par M. Jean-Paul Baudecroux au profit de M. Paul Baudecroux et de Mme Matilda Baudecroux, dans le cadre d'un « pacte Dutreil » (article 787 B du code général des impôts), cette donation portant, au profit de chacun d'eux, sur la nue-propriété de 661 375 actions NRJ GROUP[2] et sur la pleine propriété de 330 689 actions NRJ GROUP.

Au résultat de l'opération de donation-partage, les membres du concert familial composé de M. Jean-Paul Baudecroux et ses enfants n'ont **franchi aucun seuil,** et ont précisé détenir de concert, 62 665 897 actions NRJ GROUP représentant 125 331 794 droits de vote, soit 80,23% du capital et 86,74% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote en AG (vote sur le résultat)**	**% droits de vote en AG (vote sur le résultat)**	**Droits de vote en AG (autres résolutions)**	**% droits de vote en AG (autres résolutions)**
Jean-Paul Baudecroux	52 405 904	67,09	124 009 034	85,82	104 811 808	72,54
Matilda Baudecroux	3 750 686	4,80	661 380	0,46	7 501 372	5,19
Paul Baudecroux	3 750 686	4,80	661 380	0,46	7 501 372	5,19
Oscar Baudecroux	2 758 621	3,53	0	0	5 517 242	3,82
Total concert	**62 665 897**	**80,23**	**125 331 794**	**86,74**	**125 331 794**	**86,74**

[1] Sur la base d'un capital composé de 78 107 621 actions représentant 144 493 598 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Il est précisé que le nu-propriétaire exerce les droits de vote sur toutes les décisions ordinaires et extraordinaires à l'exception du vote sur les résolutions concernant le résultat de la société NRJ GROUP, lequel appartient à l'usufruitier.

Conformément aux clauses applicables entre M. Jean-Paul Baudecroux et les membres du concert familial, il est prévu que, sauf accord exprès de M. Jean-Paul Baudecroux, les autres membres du concert familial Baudecroux ne peuvent vendre, aliéner, apporter, nantir ou remettre en garantie, jusqu'au décès de M. Jean-Paul Baudecroux, les titres donnés, à peine de nullité de toute aliénation ou nantissement et de révocation de la donation. Ils bénéficient d'un droit de préemption en cas d'offre d'achat portant sur au moins 50% du capital.

Il est précisé que l'engagement de consultation entre les membres du concert tel qu'exposé dans la déclaration reproduite dans D&I214C1288 du 3 juillet 2014 est toujours en vigueur pour les titres faisant l'objet de donations antérieures, et s'applique aux titres objets de la présente donation.
